

PLAN DE PROTECTION COVID-19

1^{ère} Rencontre Franco-Suisse de Gynécologie Oncologique, samedi 25.09.2020 Musée Olympique, Lausanne

Introduction

La santé et la sécurité de nos participants, intervenants, exposants et collaborateurs sont notre priorité. Afin que les participants se sentent parfaitement à l'aise durant ce joint meeting, Meeting.com Sàrl a élaboré le plan de protection suivant, tenant compte du concept du Musée Olympique de Lausanne et qui satisfait aux prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du 18 juin 2020.

Règles de base du plan de protection

Le plan de protection garantit que les prescriptions suivantes soient respectées. Pour chacune de ces prescriptions, plusieurs mesures/actions adaptées ont été prévues :

1. Masques de protection et hygiène des mains
2. Garder ses distances
3. Nettoyages
4. Informations générales
 - 4.1 Enregistrement
 - 4.2 Programme du congrès, pochettes des participants
 - 4.3 Vestiaire et consigne de bagages
5. Exposition : prescriptions et mesures
6. Restauration
7. Salles de conférences, technique, orateurs
8. Données personnelles

1. Masque de protection et hygiène des mains

Mesures/Actions

- **Le port du masque est obligatoire dans le Musée Olympique.** Des masques de protection peuvent être obtenus au besoin à l'accueil du congrès.
- Les participants sont tenus de se désinfecter les mains avec une solution désinfectante avant de pénétrer sur le lieu de la manifestation. Des distributeurs de solution désinfectante sont à disposition dans le Musée, et disponibles à tout moment ;
- Nous demandons à toutes les personnes présentes de se laver les mains régulièrement ;
- Les employés et le personnel du congrès sont tenus d'éviter de toucher les effets personnels des invités.

2. Garder ses distances

Tous les participants du congrès doivent respecter la distance minimum prescrite par l'OFSP (1,5 m).

Mesures/Actions

- De manière générale, pas de contact physique (sauf en cas d'urgence médicale). Les poignées de main sont à éviter impérativement ;
- Le nombre de personnes présentes sur le site de la manifestation est conforme aux prescriptions de l'OFSP ;
- Les salles de conférence et l'espace restauration sont aménagés de manière à pouvoir respecter la distance nécessaire conformément à l'OFSP ;
- Lorsque la distance minimum ne peut être respectée, la durée de contact doit être la plus courte possible (moins de 15 minutes) et un masque de protection doit être porté.

3. Nettoyages

L'équipe de nettoyage du Musée nettoiera régulièrement les surfaces et objets après utilisation, en particulier en cas de contact de plusieurs personnes. Le matériel nécessaire sera en nombre suffisant pour garantir l'application des mesures d'hygiène.

Mesures/Actions

- Toutes les surfaces avec lesquelles les participants ont été en contact seront régulièrement désinfectées ;
- Les portes doivent rester ouvertes dans la mesure du possible ;
- Une aération suffisante et régulière des pièces sera assurée ;
- Les distributeurs de savon, désinfectants pour les mains, serviettes jetables et produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces) seront rechargés régulièrement ;
- Le Musée dispose d'un nombre suffisant de toilettes aux différents étages, et prend les mesures nécessaires pour respecter les distances dans les toilettes qui seront régulièrement nettoyées et désinfectées. Un plan de nettoyage sera tenu.

4. Informations générales

Meeting.com Sàrl et le Musée Olympique attirent l'attention des participants et les sensibilisent sur la nécessité du respect des mesures d'hygiène et de protection par des affiches rappelant les directives en matière de conduite dans le contexte du COVID-19.

4.1. Enregistrement

Mesures/Actions

- Dans la mesure du possible, l'inscription et le paiement des participants se fait à l'avance en ligne ;
- Si le nombre de places dans les salles l'autorise, les inscriptions sur place seront autorisées, selon les mesures d'hygiène en vigueur :
 - le secrétariat est équipé de vitres de protection en plexiglas pour assurer la protection des participants et du personnel ;
 - le personnel du congrès porte un masque et se désinfecte régulièrement les mains ;
- Nous recommandons aux participants qui doivent payer sur place de le faire par carte de crédit ;
- Les participants reçoivent leur badge sur place à leur arrivée. Il leur est conseillé d'arriver en avance pour respecter les distances et l'attente que cela peut engendrer.

4.2. Programme du congrès / pochettes de congrès

Mesures/Actions

- Nous renonçons à la distribution de pochettes de congrès. Seuls, le badge et la lanière seront distribués aux participants;
- Le programme du congrès sera à disposition sur place, en libre-service ;
- Dans la mesure du possible, nous renonçons également à la mise à disposition de prospectus, sauf s'il s'agit de documents inhérents à l'événement qui seraient alors à disposition des participants, en libre-service.

4.3. Vestiaire et consigne de bagages

Mesures

- Des vestiaires ou portemanteaux seront mis à disposition en libre-service, il n'y aura pas de vestiaire centralisé. Il est toutefois recommandé de garder ses effets personnels avec soi.

5. Exposition : prescriptions / mesures

Le plan d'exposition a été approuvé par le Musée Olympique.

Mesures/Actions

- Les distances entre les stands d'exposition ont été planifiées et définies selon les dispositions en vigueur, et en accord avec le Musée ;
- Chaque exposant doit veiller au respect des distances minimums sur sa surface d'exposition et respecter le nombre de personnes au m², conformément aux prescriptions de l'OFSP ;
- Les exposants sont tenus de désinfecter régulièrement les objets de leur stand. Il est possible de réserver une équipe de nettoyage des stands auprès de l'organisation ;
- Le nombre de collaborateurs du stand autorisés sera communiqué aux exposants en amont. Le nombre **maximum** de collaborateurs pouvant être présents sur le stand simultanément est fixé à 2 personnes pour 6m² ;
- Les sociétés exposantes sont libres de décider du nombre total de collaborateurs devant être présents sur place tant que le nombre maximum par stand est respecté. Les collaborateurs peuvent travailler selon un roulement et être présents sur le stand en alternance. Dès que des clients se trouvent près du stand, la distance minimum (1,5 m) doit être strictement observée et les collaborateurs du stand doivent y veiller ;
- Tous les collaborateurs intervenant sur le stand sont tenus de communiquer leur numéro de téléphone personnel à l'organisation dans l'éventualité d'un traçage des contacts.

6. Restauration

Afin d'observer le plan de protection et garantir des normes d'hygiène, les mesures suivantes ont été mises en place. L'organisation suit les recommandations et le concept de protection émis par le traiteur/la restauration.

Pauses café

- Lors des pauses café, plusieurs machines à café seront mises à disposition avec un service du traiteur. Ces machines à café seront nettoyées en permanence ;
- Des bouteilles d'eau seront à disposition en libre-service.

Lunch

- Le lunch sera servi assis, avec les mesures de restauration en vigueur ;
- Les collaborateurs du service traiteur seront instruits en permanence.

7. Salles de conférence, technique et orateurs

Selon les normes en vigueur à la date de ce document, 300 personnes peuvent au maximum se trouver simultanément dans une même pièce.

Mesures/Actions

- Le port du masque est obligatoire dans les salles de conférence ;
- Il est demandé aux participants de respecter au mieux les distances lors de l'entrée et de la sortie des salles, ainsi que dans l'ascenseur s'il est utilisé ;
- Les orateurs amènent leur présentation sur clé USB, qu'ils donneront au technicien en régie ;
- Il est demandé aux orateurs d'utiliser les micros qui sont d'office sur le pupitre orateur, sans les toucher si possible ;
- Une hôtesse s'occupera de passer le micro à l'assemblée en cas de questions ;
- L'ordinateur du pupitre, ainsi que les micros utilisés seront désinfectés régulièrement ;

8. Données personnelles

L'organisation saisit les coordonnées des participants afin de pouvoir tracer la chaîne de contamination le cas échéant.

Mesures/Actions

- Après l'inscription sur le site web du congrès, Meeting.com dispose des coordonnées de tous les participants (y compris des numéros de portables). Il lui est ainsi possible de retracer une éventuelle chaîne de contamination ;
- Les données des délégués des sponsors/exposants doivent également être communiquées ;
- Les données des collaborateurs de l'organisation et du Musée seront également saisies ;
- Toutes les données devront être conservées pendant au moins 14 jours après la manifestation. Elles seront traitées dans la plus grande confidentialité et supprimées une fois ce délai passé ;
- Si, en dépit de toutes les mesures de précaution et de protection, une contamination devait avoir lieu, le médecin cantonal prendra les mesures nécessaires. Le cas échéant, il est possible que certaines personnes se voient imposer des mesures de quarantaine/d'isolation.

Fait par Meeting.com Sàrl, état au 7 septembre 2020 – sous réserve de modifications.